Image not found or type unknown

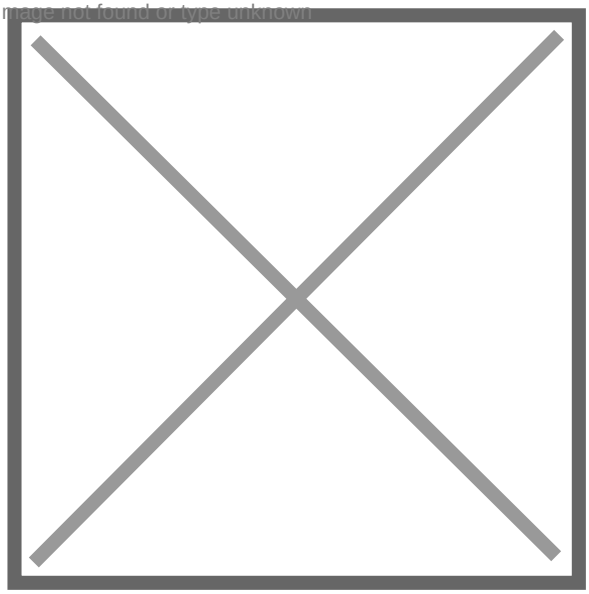

Renseignement pour test adn

Par **lli**, le **02/02/2011** à **22:07**

Bonjour,

J'ai 34 ans. Il y a 6 ans j'ai appris que mon père n'était pas mon père je suis issue d'un adultère (secret de famille). Je connais l'identité de mon père génétique et son lieu d'habitation celui ci est marié et a des enfants de cette union. Avoir appris cela a l'age adulte m'a bien sûr bouleversée et s'est installé le doute: Est il vraiment mon père? ma mère me le confirme mais j'ai besoin d'une reconnaissance scientifique a savoir le test ADN pour construire l'histoire de ma famille repondre aux questions de mes enfants sur leur genealogie, mais comment procéder?

Merci pour les reponses que vous pourrez m'apporter.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées

Par **amajuris**, le **03/02/2011** à **17:21**

bjr,
pour être sur que la personne que vous pensez soit vraiment votre père, il faudrait que celui-ci se soumette à une expertise génétique qu'il n'est pas obligé d'accepter.
cdt

Par **mimi493**, le **03/02/2011** à **17:46**

sans compter que ça serait contraire à la loi

Par **lli**, le **03/02/2011** à **18:14**

je ne veux pas contester la filiation mais besoin d'une reconnaissance biologique est ce la même chose juridiquement ?

Par **mimi493**, le **03/02/2011** à **19:09**

Il n'y a qu'une seule reconnaissance, celle où un homme se désigne comme le père biologique d'un enfant (sur l'acte de naissance).
Dès que vous avez une filiation paternelle établie, aucun autre homme ne peut vous reconnaitre et vous ne pouvez pas non plus faire établir judiciairement la filiation.

De toute façon, dans votre cas, toute possibilité d'action est prescrite.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés